



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099208		1ere Gachée : 10:58 (1)		Date : 28/07/2026 012607289420		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 2.00 m3		Réf. commande(2) : 03.44.40.09.09		Chantier : SC		Véhicule : SC ESCLES	
Client : PIVETTA RE PIVETTA RESEAU		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		Chauffeur : SC	
ZAC DU GROS GRELOT		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		Transport : SOUS CENTRAL	
2 AV FRANCOIS MITTERRAND		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		CONSEILS DE SECURITE:	
60150 THOUROTTE		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		XI:irritant	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale	
ATTENTE		Quantite Origine : 2.00 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 2.00	
10:57		00:00					
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
S906		BCP NF EN 206 A2/CN				AUCUNE	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		0		250		AUCUNE	
Appellation commerciale : BCP 250 D12 S1 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 18°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
				Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Type et quantité:		Signature:			
Demandeur:							

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non